

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2011-0691/PR/MEFCIP portant attribution à titre gracieux d'une parcelle de terrain sise à PK 12 au profit de l'Association Dawat Al Islam.

n° 2011-0691/PR/MEFCIP

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
CHARGE DE L'INDUSTRIE ET DE LA PLANIFICATION

Date de publication
10 septembre 2011

Numéro JO
n° 17 du 15/09/2011

Date du numéro
15 septembre 2011

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 Octobre 1991 portant organisation du Domaine Public

VU Le Décret n°2011-0066/PRE du 11 mai 2011 portant nomination du Premier ministre

VU Le Décret n°2011-0067/PRE du 12 mai 2011 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2011-0076/PRE du 17 mai 2011 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé de l'Industrie et de la Planification

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 06 septembre 2011.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est attribué à titre gracieux une parcelle de terrain d'une superficie de 2466 m² sise à PK 12 dans la cité dite Shebelley, au profit de l'Association Dawat Al Islam.

Article 2

Cette parcelle de terrain est destinée à accueillir un complexe éducatif comprenant :* une école préscolaire ;* une section d'alphabétisation des adultes ;* bâtiment administratif.

Article 3

Dans les vingt jours de la date du présent Arrêté le Ministère des Finances par l'entremise du Directeur des Domaines fera remise de ladite parcelle au président de l'Association Dawat Al Islam. Un procès verbal de cette opération sera dressé, lequel comportera l'évaluation du terrain affecté ainsi que la détermination de ses limites.

Article 4

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH